

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mercredi 9 avril 2025
18h30**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Quatre (4) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Demande de financement par débenture.
6. Vente d'un bien excédentaire.
7. Vente d'un terrain municipal – Six Roads.
8. Entente de location de l'aréna – Groupe Hockey Atlantique.
9. Modification au Plan rural – Entreprise de transport et entreposage de véhicules lourds.
 - 9.1 Demande de recommandation à la CSRPA.
10. Levée de la réunion.

Résolution 2025-073
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. **DEMANDE DE FINANCEMENT PAR DÉBENTURE**

Résolution 2025-074
Proposé par Chantal Mazerolle
Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit résolu que le greffier, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick des débetures de la Municipalité régionale de Tracadie d'un montant de 477 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la Municipalité régionale de Tracadie convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts desdites débetures.

ADOPTÉE

6. **VENTE D'UN BIEN EXCÉDENTAIRE**

Résolution 2025-075
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Dianna May Savoie

QU'en conformité avec la politique sur les biens excédentaires et suite à la recommandation du département de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal déclare comme bien excédentaire l'équipement suivant :

- Article 1 : Tracteur utilitaire

et que la municipalité procède à la vente dudit bien par un appel d'offres public.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE si la municipalité ne reçoit pas le prix minimum demandé pour ce bien, l'administration municipale est autorisée à faire une vente privée pour ledit bien.

ADOPTÉE

7. VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL – SIX ROADS

Résolution 2025-076

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'en conformité avec la politique sur les biens excédentaires et suite à la recommandation du Comité plénier, le conseil municipal déclare comme bien excédentaire la propriété municipale ayant le NID 20054185 et située au 10688, Route 11 à Six Roads et que la municipalité procède à la vente dudit bien par un appel d'offres public.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE si la municipalité ne reçoit pas le prix minimum demandé pour ce bien, l'administration municipale est autorisée à faire une vente privée pour ledit bien.

ADOPTÉE

8. ENTENTE DE LOCATION DE L'ARÉNA – GROUPE HOCKEY ATLANTIQUE

Résolution 2025-077

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Joanne Doiron

QUE suite à la recommandation du Comité plénier, la municipalité signe une entente avec l'entreprise Groupe Hockey Atlantique pour la location de l'aréna municipal pour une durée de cinq (5) ans avec cinq (5) années optionnelles.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE le montant de location est de :

- 130 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2025,
- 130 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2026,
- 130 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2027,
- 135 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2028,
- 135 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2029,
- 140 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2030 (année optionnelle),
- 140 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2031 (année optionnelle),
- 140 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2032 (année optionnelle),
- 145 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2033 (année optionnelle),
- 145 \$ de l'heure (plus TVH) pour 2034 (année optionnelle).

ADOPTÉE

